



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Cyclisme Mountain Bike

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Cross-country	Cross-country

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le Mountain Bike :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	37	1	0*	38
Femmes	37	1	0*	38
Total	74	2	0*	76

* Veuillez consulter la section "Principes de qualification - Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	3
Femmes	3
Total	6

Tout athlète inscrit dans une autre discipline du cyclisme aura le droit d'être inscrit au Mountain Bike, à condition que le CNO ait obtenu une place dans ladite épreuve, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées, et que les critères d'admission de l'athlète soient remplis.

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés le 31 décembre 2002 au plus tard.

Critères supplémentaires requis par la FI :

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent :

- Être en possession d'une licence en cours de validité émise par une fédération nationale reconnue par l'UCI.
- Avoir au moins 10 points UCI au classement individuel Cross-country UCI du 28 mai 2019 ou 3 mars 2020 ou au premier classement publié après la dernière épreuve de qualification.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant.

HOMMES et FEMMES

Nombre de places	Épreuves de qualification															
30	<p>Classement de qualification olympique UCI</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classés 1 à 2</td><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 3 à 7</td><td>2</td><td>10</td></tr><tr><td>CNO classés 8 à 21</td><td>1</td><td>14</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 30</td></tr></tbody></table> <p>Le classement de qualification olympique UCI est la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none">- classement par nation Cross-country UCI du 28 mai 2019 (établi sur la base des résultats obtenus entre le 28 mai 2018 et le 27 mai 2019)- classement par nation Cross-country UCI établi sur la base des résultats obtenus entre le 28 mai 2019 et le 3 mars 2020 et, en addition, les deux (2) Coupes du monde qui seront nominées pour la saison 2021. <p>Le classement par nation Cross-country UCI est établi en additionnant les points des trois (3) meilleurs athlètes de chaque CNO au classement individuel Cross-country UCI. Les CNO qui n'ont qu'un (1) ou deux (2) athlètes classés figureront également au classement par nation Cross-country UCI.</p> <p>En cas d'égalité, les CNO auront leur place déterminée en fonction de leur athlète le mieux placé dans le premier classement individuel Cross-country UCI publié après la dernière épreuve de qualification.</p>	Classement	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	CNO classés 1 à 2	3	6	CNO classés 3 à 7	2	10	CNO classés 8 à 21	1	14			Sous-total: 30
Classement	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes														
CNO classés 1 à 2	3	6														
CNO classés 3 à 7	2	10														
CNO classés 8 à 21	1	14														
		Sous-total: 30														



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIIÈ OLYMPIADE – TOKYO 2020

3	<p>Résultat individuel de l'épreuve élite des Championnats continentaux 2019 (sauf Europe et Océanie)</p> <p>Seuls les CNO qui n'ont pas obtenu de place par le biais du classement de qualification olympique UCI peuvent se qualifier par le résultat individuel de l'épreuve élite à l'issue des Championnats continentaux 2019.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Résultat individuel élite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Asie</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td style="text-align: right;">Sous-total: 3</td></tr></tbody></table> <p>Pour chaque sexe, un CNO peut obtenir au maximum une (1) place par le résultat individuel de l'épreuve élite à l'issue des Championnats continentaux 2019.</p> <p>Si un CNO obtient une place par le résultat individuel de l'épreuve élite à l'issue des Championnats continentaux 2019 alors qu'il s'est déjà qualifié par le biais du classement de qualification olympique UCI, le CNO suivant le mieux classé au résultat individuel de l'épreuve élite des Championnats continentaux en question se verra attribuer la place.</p> <p>Si aucun CNO n'est admissible à une place selon le processus susmentionné, celle-ci sera allouée au CNO du même continent occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.</p>	Continent	Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Afrique	CNO le mieux classé	1	1	Amérique	CNO le mieux classé	1	1	Asie	CNO le mieux classé	1	1				Sous-total: 3
Continent	Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes																		
Afrique	CNO le mieux classé	1	1																		
Amérique	CNO le mieux classé	1	1																		
Asie	CNO le mieux classé	1	1																		
			Sous-total: 3																		
4	<p>Championnats du monde Mountain Bike UCI 2019</p> <p>Pour chaque sexe, les deux (2) meilleurs CNO de l'épreuve élite Cross-country olympique et les deux (2) meilleurs CNO de l'épreuve moins de 23 ans Cross-country olympique - qui ne se sont pas encore qualifiés - obtiennent au maximum une (1) place chacun. Les deux CNO s'étant qualifiés par le biais de l'épreuve élite ne seront pas considérés pour l'attribution de places par le biais de l'épreuve moins de 23 ans.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultat individuel de l'épreuve</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve élite</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td style="text-align: right;">Sous-total: 4</td></tr></tbody></table>	Résultat individuel de l'épreuve	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve élite	1	2	Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans	1	2			Sous-total: 4								
Résultat individuel de l'épreuve	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes																			
Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve élite	1	2																			
Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans	1	2																			
		Sous-total: 4																			

PLACES DU PAYS HÔTE

Pour chaque sexe, le pays hôte a l'assurance d'avoir une (1) place dans le cas où il n'a obtenu aucune place de qualification. Si le pays hôte a obtenu des places de qualification, la place du pays hôte sera réattribuée comme indiqué au paragraphe **F. Réattribution des places du pays hôte inutilisées.**



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Pour le Mountain Bike, aucune place sur invitation de la commission tripartite ne sera allouée directement dans le cadre du quota d'athlètes. Des places sur invitation de la commission tripartite peuvent être offertes à des CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées dans les épreuves individuelles, une fois que l'attribution initiale de quota a été faite, comme décrit au paragraphe **F. Réattribution des places de qualification inutilisées**.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO doivent soumettre leurs demandes le 15 janvier 2020 au plus tard. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification du sport concerné.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Suite à l'application de la répartition des quotas décrite au paragraphe **D. Principes de qualification**, les places restantes qui n'ont pas pu être attribuées seront allouées - maximum une (1) place par CNO - au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Deux (2) jours après la dernière épreuve de qualification, le classement final de qualification olympique UCI sera publié sur le site web de l'UCI (www.uci.org). L'UCI informera les CNO/fédérations nationales concernés des places qui leur ont été allouées pas plus tard qu'une (1) semaine après la dernière épreuve de qualification. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place attribuée par le classement de qualification olympique UCI n'est pas confirmée par le CNO avant la date limite de confirmation des places, ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Si une place attribuée par le biais du résultat individuel de l'épreuve élite des Championnats continentaux 2019 n'est pas confirmée par le CNO, ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement du continent concerné dans le résultat individuel de l'épreuve élite des Championnats continentaux 2019. Si aucun CNO n'est admissible, la place sera attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Si une place attribuée par le biais du résultat individuel de l'épreuve élite ou moins de 23 ans des Championnats du monde UCI 2019 n'est pas confirmée par le CNO, ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel de l'épreuve élite ou moins de 23 ans respective des Championnats continentaux 2019. Si aucun CNO n'est admissible, la place sera attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Si une place reste non allouée, elle sera réattribuée par la commission tripartite en tant que place sur invitation de la commission tripartite.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

RÉATTRIBUTION DES PLACES DU PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte obtient des places de qualification ou décide de ne pas utiliser les places du pays hôte qui lui ont été attribuées, ces dernières seront réattribuées au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES DE RÉSERVE

ATHLÈTES DE RÉSERVE

Les athlètes en compétition, qui ont une accréditation Aa et qui sont inscrits par leur CNO dans n'importe quelle épreuve de cyclisme, peuvent être sélectionnés pour remplacer un autre athlète inscrit dans une discipline/épreuve de cyclisme différente jusqu'au moment de la confirmation finale pour cette épreuve.

Les athlètes de réserve doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes concurrents, telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
28 mai 2018 – date à déterminer	Période de qualification olympique pour le Mountain Bike
28 mai 2018 – date à déterminer	Période durant laquelle les résultats tels que décrits au paragraphe D. Principes de qualification sont inclus dans le classement de qualification olympique UCI
3-6 avril 2019	Championnats continentaux Amérique 2019, Aguascalientes (MEX)
12-14 avril 2019	Championnats continentaux Afrique 2019, Windhoek (NAM)
25-28 juillet 2019	Championnats continentaux Asie 2019, Kfardebian (LBN)
28 août – 1er septembre 2019	Championnats du monde Mountain Bike UCI 2019 - Mont-Sainte-Anne (CAN)
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
D'ici fin 2020	Annonce des dates et des lieux des épreuves de qualification exceptionnelles de la saison 2021
Deux (2) jours après la dernière épreuve de qualification	Publication du classement de qualification olympique UCI
Une (1) semaine après la dernière épreuve de qualification	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
Dans les deux (2) semaines suivant la notification de quota	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI qu'ils utiliseront les places allouées
D'ici au 30 juin 2021	Réattribution par l'UCI des places inutilisées
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
23 juillet - 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020